



Réclamation de remboursement de crédit par tribunal 3 ans après

Par **cyril**, le **01/09/2011** à **20:13**

Bonjour,

Etant fonctionnaire j'ai eu une saisie sur salaire par le tribunal de Vanves suite à des crédits à la consommation regroupés qui se sont arrêtés mars 2008 et à ce jour sans avoir reçu aucun papier le tribunal a refait une demande de saisie sur salaire pour la somme de 7.000 euros auprès de mon employeur or je n'ai pas eu d'autres crédits à ce jour et je ne suis pas fiché.

J'ai contacté de suite le tribunal qui m'envoie le récapitulatif des crédits demandés qui correspondent toujours à ceux qui pour moi ont déjà été remboursés. Ont-ils droit 3 ans après ? et quels recours je peux avoir ? pour moi tout était clos.

Merci de me tenir informer,

Cordialement.

Par **amajuris**, le **01/09/2011** à **22:34**

bjr,

est-ce que vous avez remboursé toutes vos dettes ?
qu'entendez-vous lorsque vous écrivez "pour moi tout était clos"
cdt

Par **cyril**, le **02/09/2011** à **19:13**

bjr,

Pour moi je pensais avoir fini de rembourser toutes mes dettes vu que les crédits des différentes sociétés ont été regroupés via le tribunal de vanves et que la saisie sur salaire était basée sur l'ensemble des dettes dues.

Pourquoi 3 ans après on me réclame la modic somme de 7000 euros!!!
j'avoue que cela me dépasse surtout que je ne suis pas fiché à la banque de france des crédits à la consommation, j'ai un papier qui l'atteste.

Cdlt
cyril smagghe

Par **pat76**, le **03/09/2011** à **14:44**

Bonjour

C'est un huissier qui procède à la saisie? Il est muni d'un titre exécutoire?

Par **smagghe**, le **03/09/2011** à **15:03**

en fait c'est son amie qui répond, il est divorcé mais comme à ce moment là, il a fait 3 tentatives de suicide en tant que fonctionnaire et elle non solvable il se récupère tous les crédits nous en avons payé un certain nombre et je pensais que c'était ok or effectivement il semble qu'il reste 7000 euros à payer, je viens de faire une démarche vers avocat pour 360 euros pour suivre le dossier et on va dans un premier temps arreter la saisie sur salaire pour 24 mois et voir avec le tribunal et de trouver terrain d'entente avec les créanciers voilà donc ça va s'arranger oh! sinon mon ami voulait tout encore payer sans se battre!!! sachant qu'il paie déjà l'appartement où son ex est sans droit une procédure est en cours aussi enfin dès fois faut garder le moral oh!

merci à toi
Pascale